

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 octobre 2021

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 7 Représentés : 3 Date convocation : 05/10/2021 Date affichage : 05/10/2021	L'an deux mille dix neuf Le 09 octobre 2021 à 12 h 00 Le Conseil Municipal de la commune de VINDRAC- ALAYRAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline BOYER, Maire Présents : Madame Sandrine CERE, Madame Marie-Laure BÉCEL, Madame Sandra BERAIL, Monsieur Jean-Christian BOHÈRE, Madame Céline BOYER, Madame Véronique CHEVALIER, Monsieur Bernard RETARD Représentés : Madame Patricia CARUANA-GIGLIA par Madame Sandrine CERE, Monsieur Francis ROBILLARD par Madame Céline BOYER, Monsieur Eric CHEVALIER par Madame Véronique CHEVALIER Excusés : Madame Océane MIGUEL Secrétaire de séance : Madame Sandrine CERE
---	---

Madame Le Maire ouvre la séance. Le précédent procès verbal étant approuvé, Madame Le Maire passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

Choix de l'architecte du patrimoine et demande de subventions pour la restauration de l'église de Vindrac. DE 2021 023

Madame le Maire rappelle que, suite à la visite en mars 2021 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et des architectes des Bâtiments de France, il a été constaté des dégradations importantes et une vétusté dangereuse sur l'église Saint Martin de Vindrac, église classée monument historique en 1927.

Afin de réaliser des travaux de restauration, la commune a sollicité l'aide de la DRAC et a signé une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec celle-ci pour tout ce dossier. Après rédaction du cahier des charges, l'appel d'offre pour un diagnostic sanitaire est lancée auprès de trois architectes du patrimoine.

Seul le cabinet SCP d'architecture Tarbouriec & Robert-Cols a répondu. Suite à une négociation réalisée avec les conseils de la DRAC, et le refus du poste restauration de sculptures, l'offre proposée est de 30 307,07 € HT. L'étude constitue la tranche ferme et la mission de maîtrise d'oeuvre, la tranche optionnelle.

Madame le Maire informe la Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions pour le financement de cette opération auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

En conséquence, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal a validé le devis et à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le devis de la société SCP d'architecture Tarbouriec & Robert-Cols d'un montant de 30 307,07 € HT pour le diagnostic
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - subvention Département (10%) : 3 130,71 €
 - subvention DRAC (50%) : 15 153,54 €
 - subvention Région (20%) : 6 261,41 €
 - financement de la commune (20%) : 6 261,41 € HT
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental
- **SOLLICITE** la subvention de la DRAC

- **SOLLICITE** la subvention de la Région
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 12H20

Le Maire,

Céline BOYER



Suivent les signatures des membres présents,

BÉCEL Marie-Laure	BERAIL Sandra	BOHÈRE Jean-Christian
CARUANA-GIGLIA Patricia Pouvoir à Sandrine CERE	CERE Sandrine	CHEVALIER Eric Pouvoir à Véronique CHEVALIER
CHEVALIER Véronique	MIGUEL Océane Absente excusée	RETARD Bernard
ROBILLARD Francis Pouvoir à Céline BOYER		